

Image not found or type unknown



Je souhaiterais avoir un avis d'expert

Par **deszbillo**, le **17/08/2012 à 19:18**

Bonjour,
Je suis un usager de la route et je voudrais savoir peut on entreprendre un voyage avec le vehicule d'un ami sans qu'il vous ai donné une procuration écrite et légalisé auprès des services compétents ?
Merci d'avance.

Par **chaber**, le **17/08/2012 à 19:43**

bonjour
S'il vous fournit les papiers du véhicule, il est d'accord à priori de vous prêter
Mais à vous seul
Par contre il faut qu'il relise son contrat d'assurances

Par **amajuris**, le **17/08/2012 à 23:07**

bjr,
vous pouvez aussi prendre une assurance même si le véhicule vous est prêté.